

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 25 novembre 2015 à 9 h 30

« Structures familiales, transferts intergénérationnels, bien-être »

Document N° 3

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Enfants à charge et niveau de vie selon l'âge :
simulation en projection sur un cas type**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Enfants à charge et niveau de vie selon l'âge : simulation en projection sur un cas type

Lorsqu'une personne prend sa retraite après avoir été en emploi, son revenu personnel – et par conséquent celui de son ménage - baisse en général puisque les taux de remplacement nets du salaire par la retraite sont inférieurs à 100 % dans la plupart des cas. Cependant son niveau de vie – c'est-à-dire le revenu par unité de consommation du ménage – évolue de façon plus complexe vers cette période car le départ à la retraite coïncide souvent, à quelques années près, avec le moment où les enfants deviennent autonomes et cessent de représenter une charge financière pour leurs parents – ce qui se traduit par une diminution du nombre d'unités de consommation du ménage.

Deux questions se posent alors.

Premièrement, est-ce que les enfants deviennent autonomes avant ou après le passage à la retraite ? Au fil des générations, les différentes étapes du cycle de vie sont franchies de plus en plus tardivement : naissances, fin des études et obtention du premier emploi des enfants, et départ à la retraite des parents. La question se pose donc de savoir si, au fil des générations, l'âge de la retraite va augmenter plus vite ou moins vite que l'âge où les enfants deviennent autonomes.

Deuxièmement, est-ce que le niveau de vie à la retraite, une fois les enfants devenus autonomes, est inférieur ou supérieur au niveau de vie durant la vie active, lorsque les enfants étaient encore à charge ?

Ce document éclaire ces deux questions, en considérant le cas type d'un couple bi-actif avec deux enfants, pour différentes générations repérées ici par l'année de naissance de l'homme (la femme étant un peu plus jeune que son conjoint) : 1940, 1950, 1960, 1970 et 1980.

Dans la première partie du document, on calcule l'âge des deux conjoints lors des grandes étapes du cycle de vie (naissance des enfants, autonomie de ces derniers et départ à la retraite). Pour l'âge des parents au moment des naissances et pour l'âge des enfants lorsqu'ils deviennent autonomes, on se fonde sur les données observées ou projetées relatives au comportement moyen de chaque génération. Pour l'âge de la retraite, on se fonde sur le cas type de salarié du privé non cadre à carrière complète continue (cas type n° 2 du COR), en tenant compte du fait que la femme bénéficie de la majoration de durée d'assurance pour enfant (MDA).

Dans la deuxième partie du document, on en déduit le profil par âge du revenu par unité de consommation du couple bi-actif avec deux enfants, en supposant que la carrière salariale de chaque conjoint correspond au cas type n° 2 du COR. Le revenu du ménage calculé ici ne prend en compte que les salaires et les retraites, en ignorant les allocations familiales, les revenus du patrimoine et les impôts directs. Le revenu par unité de consommation qui s'en déduit ne correspond donc pas tout à fait au niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation).

Par ailleurs, la définition retenue de l'enfant à charge n'est pas celle habituelle de l'enfant vivant chez ses parents mais prend en compte le fait que les étudiants ou jeunes chômeurs restent de fait à la charge de leurs parents, même s'ils ont quitté le domicile parental. Selon la

définition habituelle du niveau de vie, seuls les enfants vivant dans le ménage parental comptent dans le nombre d'unités de consommation du ménage. Dans ce document, on considère qu'un enfant devient autonome lorsqu'il a terminé ses études et obtenu son premier emploi. On retient donc de manière conventionnelle que chaque enfant de 14 ans et plus compte pour 0,5 unité de consommation dans le ménage parental tant qu'il n'a pas obtenu son premier emploi, indépendamment du fait qu'il cohabite ou non avec ses parents.

Ce document n'aborde ni le début ni la fin du cycle de vie du couple parental : le couple est suivi à partir d'un âge situé vers 22-25 ans, où le couple est formé et les deux conjoints en emploi mais où les enfants ne sont pas encore nés, jusqu'à l'âge de 75-80 ans, où les deux conjoints retraités sont encore en vie. En particulier, le veuvage n'est pas étudié mais les travaux du COR ont montré que, lorsque la femme devient veuve suite au décès de son mari, les dispositifs de réversion lui assurent en moyenne un niveau de vie proche de celui du couple avant le décès¹.

Au-delà du cas type présenté ici, il est utile de connaître la diversité des situations, car l'âge des parents lors de l'autonomisation des enfants varie sensiblement dans la population selon les parcours conjugaux, les écarts d'âge entre conjoints, le nombre d'enfants, l'âge à la maternité, la durée des études et de l'insertion sur le marché du travail des enfants, etc. L'annexe du document présente le nombre moyen d'enfants à charge observé en 2010 chez les ménages dont la personne de référence a entre 50 et 69 ans.

1. Les étapes du cycle de vie

1.1. Les paramètres démographiques retenus

On considère un couple dont l'année de naissance de l'homme se situe en 1940, 1950, 1960, 1970 ou 1980. On en déduit l'année de naissance de la femme, en tenant compte de l'écart d'âge entre conjoints observé dans les couples à partir de l'enquête sur l'étude de l'histoire familiale 1999 de l'INSEE².

En moyenne, l'écart d'âge entre conjoints est compris entre 2 et 3 ans et il a tendance à diminuer, passant de 2,8 ans en moyenne pour les unions formées dans les années 1950 à 2,3 ans pour celles formées dans les années 1990. L'étude citée de l'INSEE présente un modèle de régression montrant notamment que l'écart d'âge est plus important lorsque le couple se forme tardivement, éventuellement dans le cadre d'une deuxième union, que dans le cas considéré ici d'une union stable débutant vers 25 ans. Selon ce modèle, l'écart d'âge moyen est estimé à 2,0 ans pour un couple marié qui s'est formé dans les années 1990 alors que la femme avait 23-24 ans et l'homme 25-26 ans (générations nées autour de 1970), en considérant une première union de deux employés moyennement diplômés de nationalité française, mis en couple après la fin des études et l'obtention du premier emploi et avant la naissance du premier enfant. C'est cet écart de 2,0 ans qui est retenu ici pour la génération 1970 concernant l'homme, et donc 1972 concernant la femme. Pour les générations précédentes, le modèle permet également d'estimer l'écart d'âge pour les couples formés 10, 20 ou 30 ans plus tôt au même âge (générations 1940-42 à 1960-62), qui s'avère un peu plus élevé (voir le tableau ci-après). Pour la génération suivante (1980-82), on fait l'hypothèse que l'écart d'âge reste stable à 2,0 ans.

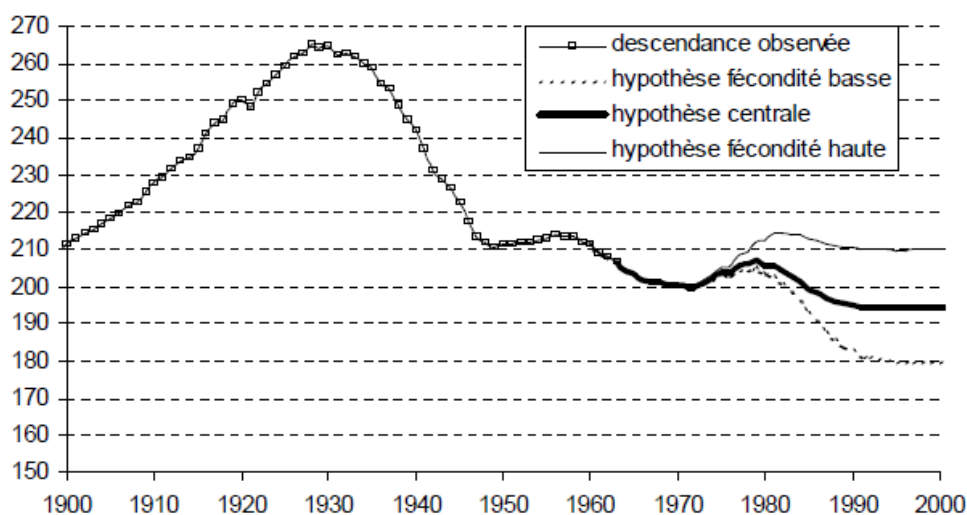
¹ Voir les documents n° 8 et 9 de la séance du 15 octobre 2014.

² « L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit », INSEE Première n°1073, avril 2006.

Au final, l'écart d'âge entre conjoints est proche de deux ans pour toutes les générations considérées, et le cas type est donc constitué d'un couple où la femme est née deux ans après l'homme³, soit en 1942, 1952, 1962, 1972 et 1982.

Pour toutes ces générations de femmes, la descendance finale – observée ou projetée par l'INSEE en 2010 - est voisine de deux enfants, alors qu'elle était plus proche de trois enfants pour les femmes nées vers 1930. Les données les plus récentes de l'INED (jusqu'à la génération 1979)⁴, complétées par les projections 2010 de l'INSEE, permettent d'estimer que la descendance finale passe de 2,33 pour la génération 1942 à 2,01 pour la génération 1982 (voir tableau ci-après) – ce qui justifie que l'on considère ici le cas type d'un couple avec deux enfants.

Descendance finale observée et projetée des femmes en fonction de la génération



Lecture : Pour chaque génération, la descendance correspond au nombre d'enfants nés vivants pour 100 femmes.

Note : Il s'agit de la descendance à 45 ans.

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, projections démographiques 2010

³ Pour le calcul des différentes étapes du cycle de vie, on retient les valeurs exactes de l'écart d'âge entre conjoints, passant de 2,4 ans à 2,0 ans au fil des générations.

⁴ « L'évolution démographique récente en France : la diminution du nombre de mariages se poursuit », Magali Mazuy, Magali Barbieri, Hippolyte d'Albis, INED, Population 2014/3, Vol. 69.

Paramètres démographiques retenus pour construire le cas type de couple avec deux enfants, en fonction de la génération de la femme

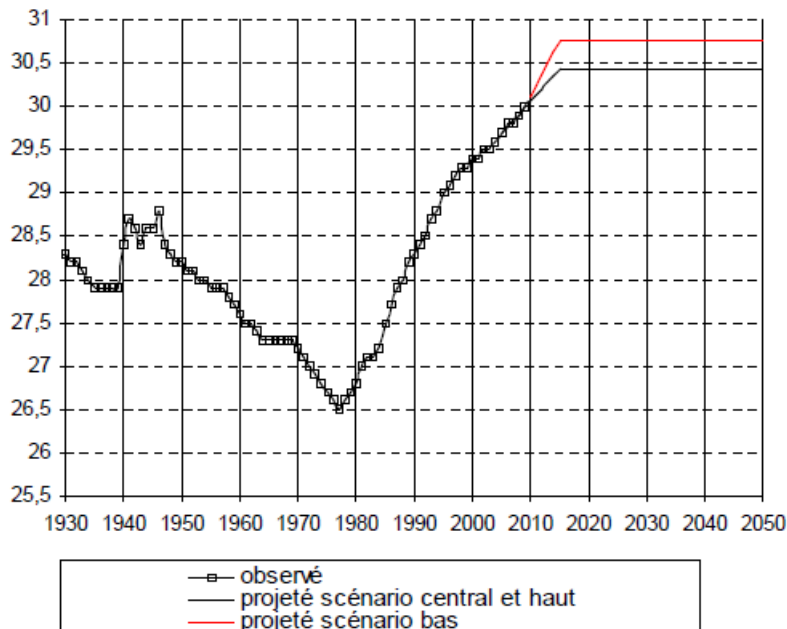
génération de la femme	1942	1952	1962	1972	1982
écart d'âge entre conjoints	2,4	2,3	2,2	2,0	2,0
descendance finale	2,33	2,12	2,08	1,99	2,01
âge moyen de la maternité	26,2	26,7	28,1	29,8	30,3
écart entre les deux naissances	3,4	3,9	4,1	4,0	3,9

Source : calculs SG-COR d'après données INSEE et INED.

Un autre paramètre du cas type est l'âge de la mère lors de la naissance du premier et du deuxième enfant. Ces âges sont calculés en supposant que leur moyenne correspond à l'âge moyen à la maternité et que leur différence correspond à la durée moyenne entre deux accouchements⁵. Afin d'effectuer ce calcul pour chaque génération, on se fonde sur les données disponibles sur l'âge moyen à la maternité et la durée moyenne entre deux accouchements.

L'âge moyen à la maternité, observé d'année en année, est passé par un minimum en 1977 avant de remonter, et il devrait encore s'accroître en projection pour se stabiliser à 30,4 ans selon le scénario central des projections démographiques 2010 de l'INSEE.

Age moyen à la maternité, en fonction de l'année



Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, projections démographiques 2010

⁵ Les statistiques sur l'âge moyen lors des naissances du premier et du deuxième enfant ne sont pas pertinentes ici, car ces âges moyens dépendent de la descendance finale de la femme (voir INSEE première n°1419).

L'âge moyen à la maternité par génération, observé par l'INED⁶ jusqu'à la génération 1979 puis projeté en reprenant l'hypothèse centrale des projections INSEE 2010 (30,4 ans à terme), passe de 26,2 ans pour la génération 1942 à 30,3 ans pour la génération 1982 (tableau ci-avant).

La durée moyenne entre deux accouchements a été estimée par l'INSEE à environ quatre ans⁷. L'INSEE a estimé plus précisément la durée moyenne entre le premier et le deuxième enfant entre 1974 et 2007, ce qui permet d'estimer approximativement la durée entre les deux premières naissances pour les générations 1942 à 1982 retenues pour le cas type : cette durée augmente de 3,4 à 3,9 entre les générations 1942 et 1952, puis se stabilise (voir tableau ci-avant).

1.2. Les paramètres retenus pour l'entrée des enfants dans la vie active

Une fois déterminée la génération à laquelle appartiennent les deux enfants en fonction de celle de leurs parents, on en déduit leur âge moyen de fin d'études et d'obtention du premier emploi à partir des données disponibles par génération.

L'enquête Emploi en continu de l'INSEE permet d'observer l'âge moyen de fin d'études jusqu'à la génération 1977, où elle atteint 20,9 ans après avoir augmenté au fil des générations. On suppose ensuite qu'elle se stabilise à 21,0 ans en projection, ce qui rejoint les hypothèses du modèle Destinie de l'INSEE (voir document n° 4).

Pour l'âge d'obtention du premier emploi, on retient ici l'âge moyen de première validation de quatre trimestres estimé par la DREES jusqu'à la génération 1978 à partir de l'EIC 2009⁸. Cet âge augmente au fil des générations, avant de se stabiliser autour de 23 ans pour les générations 1974 à 1978. On suppose qu'il reste stable à 23,0 ans au-delà de la génération 1978.

Cette hypothèse se réfère implicitement à un scénario économique où le chômage des jeunes resterait comparable dans le futur au niveau observé au cours des quinze dernières années. Ce scénario économique est plus proche du scénario C du COR (taux de chômage de long terme de 7 %) que du scénario B (taux de chômage de long terme à 4,5 %). Par souci de cohérence, les calculs de revenus présentés dans la deuxième partie du présent document se réfèrent alors au scénario C.

⁶ Population 2014/3, étude citée.

⁷ « Un premier enfant à 28 ans », INSEE première n°1419, octobre 2012.

⁸ « Les droits à la retraite acquis en début de carrière », DREES, Dossier solidarité santé n°60, janvier 2015.

Paramètres retenus pour construire le cas type de couple avec deux enfants, en fonction de la génération : entrée des enfants dans la vie active

génération du père	1940	1950	1960	1970	1980
génération de la mère	1942	1952	1962	1972	1982
génération 1er enfant	1967	1977	1988	2000	2010
génération 2e enfant	1970	1981	1992	2004	2014
âge fin d'études 1er enfant	19,5	20,9	21,0	21,0	21,0
âge fin d'études 2e enfant	20,0	21,0	21,0	21,0	21,0
âge premier emploi 1er enfant*	21,8	22,8	23,0	23,0	23,0
âge premier emploi 2e enfant*	22,2	23,0	23,0	23,0	23,0
durée d'insertion du 2e enfant	2,3	1,9	2,0	2,0	2,0
durée d'insertion du 1er enfant	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0

(*) première validation de quatre trimestres

Source : calculs SG-COR d'après données INSEE et DREES

Notons que l'âge moyen de première validation d'un seul trimestre est inférieur d'environ deux ans : il se stabilise à 21 ans. Il est ainsi proche de l'âge moyen de fin d'études. L'âge de première validation de quatre trimestres paraît plus pertinent que l'âge de première validation d'un trimestre pour caractériser l'âge d'autonomie des enfants, car il correspond mieux à l'obtention d'un premier emploi stable. Pour toutes les générations considérées ici, il s'écoule donc environ deux ans entre la fin des études et l'obtention du premier emploi des enfants.

1.3. L'âge de la retraite des deux conjoints

Pour déterminer l'âge de la retraite des deux conjoints, on se réfère au cas type de salarié du privé non cadre à carrière complète continue (cas type n°2 du COR), en supposant que chaque conjoint liquide sa retraite dès qu'il peut partir au taux plein.

L'homme correspond au cas type habituel : bénéficiant du dispositif de retraite anticipée pour carrière longue, il peut partir dès 60 ans jusqu'à la génération 1960 et avant 62 ans jusqu'à la génération 1967, puis l'âge de la retraite augmente avec l'allongement des études et de la durée exigée pour le taux plein, pour se stabiliser à 63,5 ans à partir de la génération 1978.

La femme se démarque du cas type habituel car elle bénéficie de la MDA. On suppose que les quatre ans de MDA lui sont intégralement attribués. À partir de la génération 1970, la femme peut partir au taux plein dès 62 ans, ce qui ne serait pas le cas sans la MDA.

Paramètres retenus pour construire le cas type de couple avec deux enfants, en fonction de la génération : âge de la retraite d'après le cas type de non cadre à carrière continue

génération de l'homme	1940	1950	1960	1970	1980
génération de la femme	1942	1952	1962	1972	1982
âge de la retraite de l'homme	60,0	60,0	60,0	62,5	63,5
âge de la retraite de la femme	60,0	60,0	60,5	62,0	62,0

Source : calculs SG-COR.

1.4. Résultats : âge des conjoints aux différentes étapes du cycle de vie

Une fois déterminés les différents paramètres du cas type de couple avec deux enfants, on peut calculer l'âge de chaque conjoint lorsqu'il franchit les trois étapes du cycle de vie étudiées ici : la naissance des enfants, l'autonomie de ces derniers et le départ à la retraite.

Pour un homme né en 1940 vivant avec une femme née en 1942, le dernier enfant termine ses études lorsque son père a 50 ans et sa mère 48 ans, puis il obtient son premier emploi lorsque son père a 53 ans et sa mère 50 ans. Ces âges se décalent progressivement au fil des générations. Pour un homme né en 1980 vivant avec une femme née en 1982, le dernier enfant terminerait ses études lorsque son père a 55 ans et sa mère 53 ans, puis il obtiendrait son premier emploi lorsque son père a 57 ans et sa mère 55 ans. Ainsi, l'âge où les enfants deviennent autonomes augmenterait de 5 ans entre les générations 1940-42 et 1980-82, pour les pères comme pour les mères.

Dans le cas type considéré, les enfants acquièrent leur autonomie avant que leurs parents ne prennent leur retraite. Le décalage de l'âge d'autonomisation des enfants est cependant plus rapide que celle de l'âge de départ à la retraite, qui augmente de 3,5 ans pour l'homme et de 2,0 ans pour la femme entre les générations 1940-42 et 1950-52.

Ainsi, la durée qui s'écoule entre l'âge de chaque parent lorsque le dernier enfant devient autonome et l'âge où il part à la retraite tend à diminuer au fil des générations. Cette diminution est plus marquée pour les femmes (en raison de la hausse de l'âge de la retraite limitée grâce à la MDA), et elle intervient surtout entre les générations 1940-42 et 1960-62, la durée écoulée passant de 10 à 7 ans pour les femmes, et de 8 à 5-6 ans pour les hommes, car l'âge de la retraite se maintient à 60 ans dans le cas type grâce au dispositif de retraite anticipée pour carrière longue. Après la génération 1960-62, cette durée se stabilise car l'âge à la maternité (à la paternité) et l'âge de la retraite se décalent parallèlement.

Les étapes du cycle de vie au fil des générations, du point de vue des femmes

génération de la femme	1942	1952	1962	1972	1982
âge de la femme aux différentes étapes du cycle de vie					
naissance 1er enfant	24,5	24,8	26,1	27,8	28,4
naissance 2e enfant	27,9	28,7	30,2	31,8	32,3
fin d'études 1er enfant	44,0	45,7	47,1	48,8	49,4
fin d'études 2e enfant	47,9	49,7	51,2	52,8	53,3
premier emploi 1er enfant	46,3	47,6	49,1	50,8	51,4
premier emploi 2e enfant	50,1	51,7	53,2	54,8	55,3
Retraite personnelle	60,0	60,0	60,5	62,0	62,0
retraite du conjoint	57,6	57,7	57,8	60,5	61,5
durée écoulée entre...					
l'emploi du 1e enfant et la retraite	13,7	12,5	11,5	11,2	10,7
l'emploi du 2e enfant et la retraite	9,9	8,4	7,3	7,2	6,8

Les étapes du cycle de vie au fil des générations, du point de vue des hommes

génération de l'homme	1940	1950	1960	1970	1980
âge de l'homme aux différentes étapes du cycle de vie					
naissance 1er enfant	26,9	27,1	28,3	29,8	30,4
naissance 2e enfant	30,3	31,0	32,4	33,8	34,3
fin d'études 1er enfant	46,4	48,0	49,3	50,8	51,4
fin d'études 2e enfant	50,3	52,0	53,4	54,8	55,3
premier emploi 1er enfant	48,7	49,9	51,3	52,8	53,4
premier emploi 2e enfant	52,5	54,0	55,4	56,8	57,3
Retraite personnelle	60,0	60,0	60,0	62,5	63,5
retraite du conjoint	62,4	62,3	62,7	64,0	64,0
durée écoulée entre...					
l'emploi du 1e enfant et la retraite	11,3	10,2	8,8	9,7	10,2
l'emploi du 2e enfant et la retraite	7,5	6,1	4,6	5,7	6,3

Lecture : pour la génération 1942, la femme a 24,5 et 27,9 ans lors de la naissance de ses deux enfants, elle a 46,3 et 50,1ans lorsque ses deux enfants deviennent autonomes (premier emploi), elle a 60 ans lorsqu'elle prend sa retraite et elle a 57,6 ans lorsque son conjoint (plus âgé qu'elle) prend sa retraite.

Source : calculs SG-COR

2. Le profil de niveau de vie suivant l'âge

On étudie successivement le profil par âge des revenus personnels de chaque conjoint, puis celui du niveau de vie du ménage ou, plus exactement, le revenu par unité de consommation du ménage, dans la mesure où les revenus du patrimoine et les transferts fiscaux et sociaux sont ignorés.

2.1. Profil par âge des revenus personnels de chaque conjoint

Si l'on suit, tout au long du cycle de vie, les revenus personnels nets (salaires puis pensions de retraite) d'un homme ou d'une femme effectuant une carrière de non cadre du privé à carrière complète continue (cas type n° 2 du COR), ces revenus en euros constants progressent en général durant la vie active du fait de la progression des salaires avec l'ancienneté et de la croissance générale du salaire moyen par tête (SMPT), puis ils baissent lors du passage à la retraite et restent stables durant la retraite du fait de l'indexation des pensions sur les prix⁹. Pour ce cas type, le revenu personnel à la retraite est inférieur, non seulement au salaire de fin de carrière, mais aussi au niveau de salaire atteint après 40 ans.

Les revenus personnels en euros constants progressent à chaque âge au fil des générations du fait de la croissance, mais on relève toutefois des irrégularités dans cette progression : les salaires nets stagnent parfois au fil des générations, du fait de la faible croissance du SMPT sur un passé récent et en projection à court terme, ou du fait des augmentations de taux de cotisation qui ont freiné la progression du salaire net.

Le montant de la pension progresse notamment au fil des générations, mais moins vite que le salaire de fin de carrière, d'où une baisse du taux de remplacement net à la liquidation¹⁰.

Les hypothèses retenues ici sont celles du scénario C. Des hypothèses de croissance plus favorables se traduiraient par des salaires de fin de carrière plus élevés pour les générations 1970-75 et 1980-82 (et dans une moindre mesure pour la génération 1960-62), des montants de pension plus élevés également mais des taux de remplacement plus faibles.

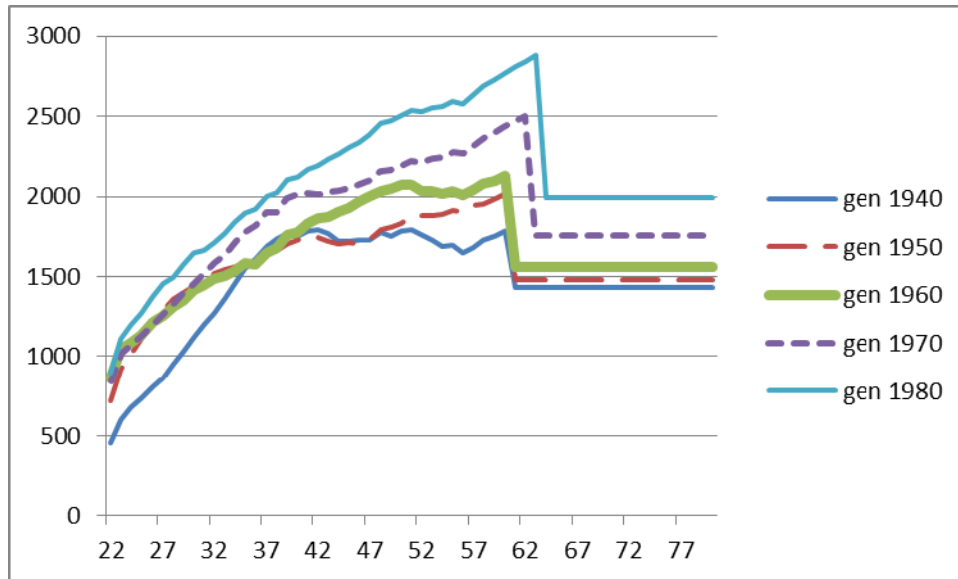
On ne relève pas d'écarts significatifs entre les femmes et les hommes, supposés ici avoir la même carrière salariale. Pour les générations 1970 et suivantes, avec les hypothèses retenues pour le cas type, les femmes partent plus tôt que les hommes grâce à la MDA, ce qui entraîne un montant de pension légèrement plus faible et un taux de remplacement légèrement différent, mais l'écart ne dépasse pas 0,3 point.

⁹ En fait, le pouvoir d'achat a varié au cours de la retraite entre 1990 et 2014, mais ces variations de pouvoir d'achat sont négligeables pour le cas type de non cadre dans les générations nées à partir de 1940 (voir document n° 3 de la séance du 14 octobre 2015). Elles sont ignorées ici.

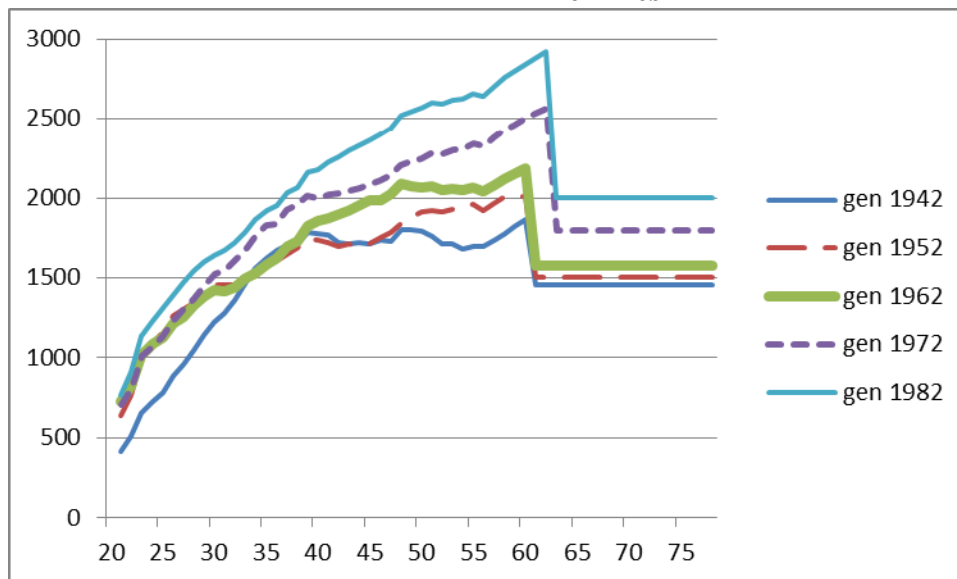
¹⁰ On retrouve le résultat de la figure 2.15 du rapport annuel du COR de juin 2015 (scénario C).

Revenu personnel net (salaire puis pension de retraite) en fonction de l'âge, pour les générations successives
en euros constants 2015 par mois

Hommes



Femmes



Source : calculs SG-COR, cas type de non cadre à carrière continue, scénario C

2.2. Profil par âge du niveau de vie

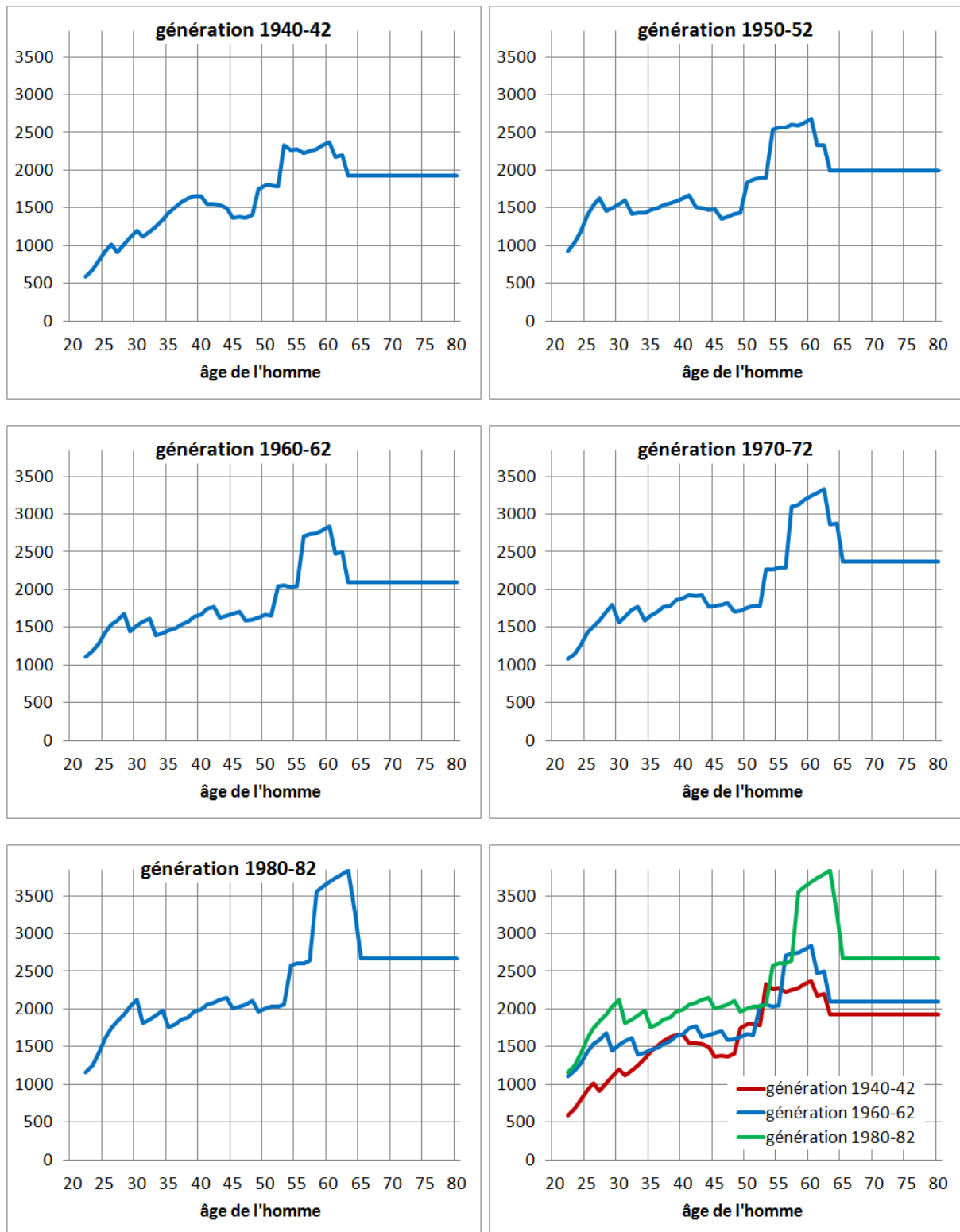
Si l'on suit, tout au long du cycle de vie, le revenu par unité de consommation du ménage exprimé en euros constants, celui-ci atteint son maximum en fin de carrière, lorsque les deux enfants sont devenus autonomes et que les deux parents sont encore en activité – et ce pour toutes les générations nées entre 1940-42 et 1980-82. Le revenu par unité de consommation en euros constants est le même tout au long de la retraite puisque les pensions sont indexées sur les prix. S'il est inférieur au niveau atteint en fin de carrière, il est nettement supérieur au revenu par unité de consommation que les personnes ont connu tout au long de leur vie active avant que leurs enfants ne deviennent autonomes – et là-encore quelle que soit la génération comprise entre 1940-42 et 1980-82.

Le profil par âge du revenu par unité de consommation est semblable pour les différentes générations, avec en général un plateau entre 30 et 48 ans (les salaires augmentent, mais aussi le nombre d'unités de consommation avec la naissance des enfants puis le moment où ils atteignent 14 ans¹¹). Lorsque l'homme atteint un âge compris entre 48 et 53 ans selon les générations, le revenu par unité de consommation augmente fortement avec l'autonomie du premier enfant, puis il augmente à nouveau trois à quatre ans plus tard lors de l'autonomie du deuxième enfant. Lors du passage à la retraite, il baisse successivement lorsque l'homme puis la femme prennent leur retraite.

Le profil se déforme au fil des générations : il se décale vers le haut, du fait de la progression des revenus au fil des générations (croissance du SMPT), et vers la droite, du fait du décalage des étapes du cycle de vie. Le maximum atteint en fin de carrière est de plus en plus élevé par rapport aux revenus par unité de consommation avant 48 ans ou après 65 ans : d'une part la progression du salaire est plus rapide en fin de carrière pour les dernières générations, du fait de l'hypothèse d'une croissance future du SMPT (1,3 % par an dans le scénario C retenu ici) plus rapide que la croissance passée ; d'autre part la baisse des revenus à la retraite est de plus en plus marquée avec la baisse des taux de remplacement. Cette période de fin de carrière où le revenu par unité de consommation atteint son maximum – qui correspond à la période où les parents sont encore en emploi et les enfants ne sont plus à leur charge – dure de moins en moins longtemps, étant donné que l'âge d'autonomie des enfants augmente plus vite que l'âge de la retraite des parents.

¹¹ Un enfant compte pour 0,5 unité de consommation à partir de 14 ans, contre 0,3 avant.

Revenu par unité de consommation en fonction de l'âge, pour les générations successives
en euros constants 2015 par mois et par unité de consommation



Source : calculs SG-COR, cas type de non cadre du privé à carrière continue, scénario C

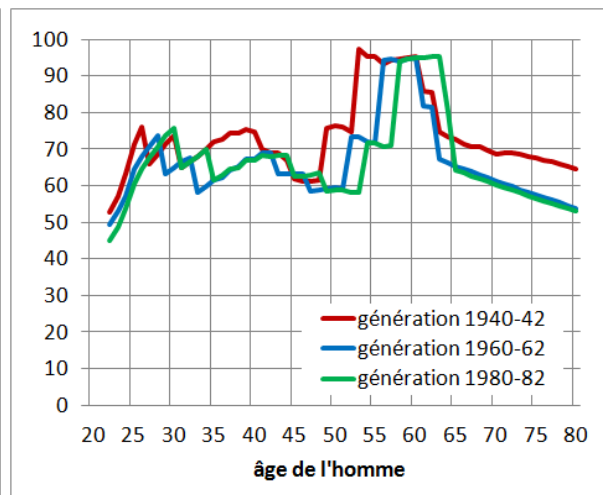
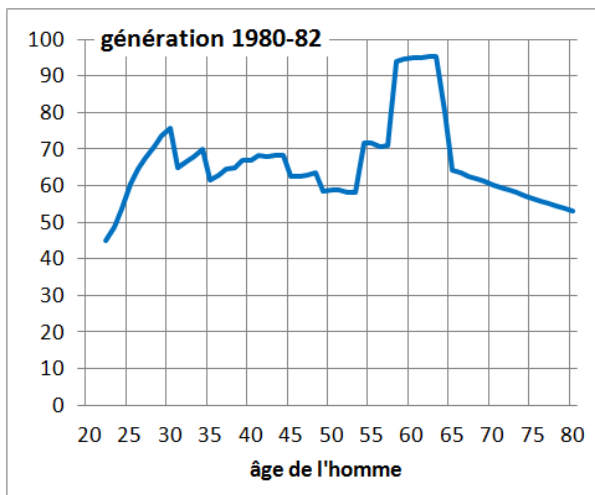
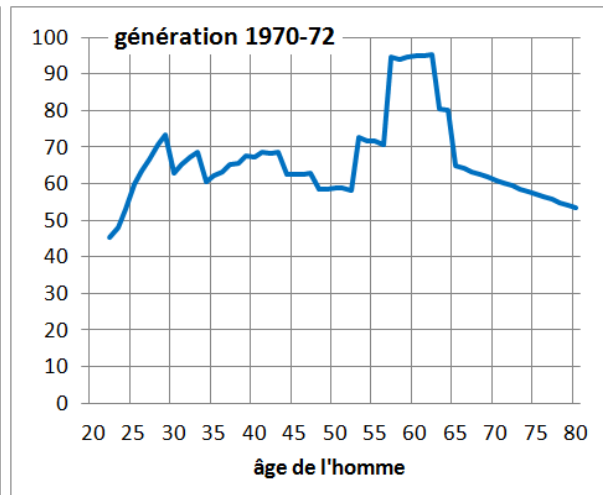
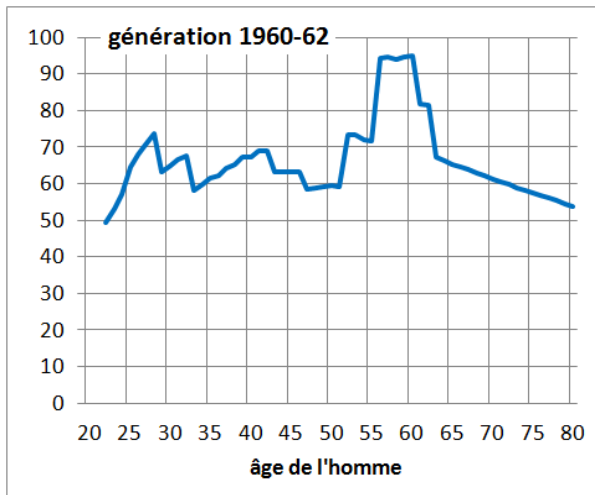
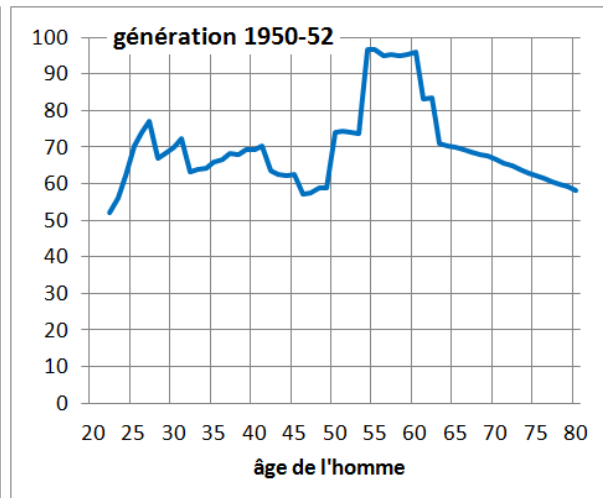
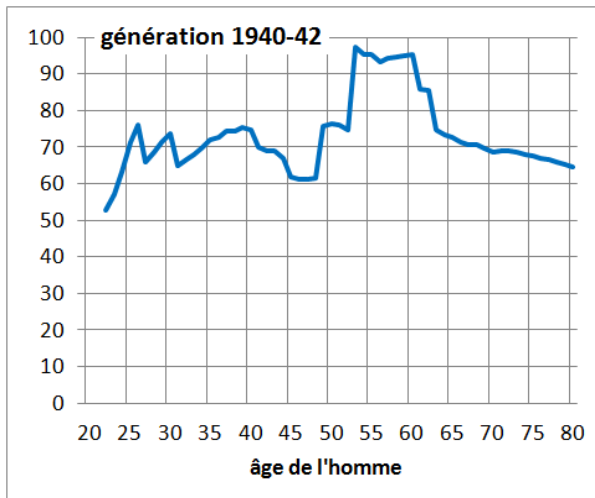
La progression du niveau de vie entre la majeure partie de la vie active (avant le départ des enfants) et la retraite s'explique en grande partie par la croissance de l'économie. Pour neutraliser cet effet, on peut considérer le niveau de vie relatif, calculé comme le niveau de vie déflaté du SMPT.

Le revenu par unité de consommation relatif au SMPT est toujours maximal en fin de carrière¹² ; mais contrairement au revenu absolu, il est à peu près comparable durant la retraite (où il diminue lentement puisque les pensions sont indexées sur les prix alors que le SMPT progresse plus vite que les prix) et durant la vie active avant l'autonomie des enfants (où il fluctue).

Le profil de revenu par unité de consommation relatif se reproduit à peu près à l'identique de génération en génération, en se décalant vers la droite avec le recul des étapes du cycle de vie. Une autre évolution notable est la baisse du revenu par unité de consommation relatif au fil des générations lors de la retraite, du fait de la baisse des taux de remplacement à la liquidation, et aussi d'une diminution du revenu relatif plus rapide au cours de la retraite pour les générations nées après 1960 que pour la génération 1940-42, dans un contexte de progression plus rapide du SMPT (1,3 % par an dans le scénario C du COR). Cette baisse du revenu relatif à la liquidation puis durant la retraite serait plus marquée avec une croissance plus forte du SMPT (scénarios A', A et C du COR) et moins marquée avec une croissance plus faible (scénario C').

¹² Le revenu par unité de consommation demeure toujours inférieur au SMPT, d'une part parce que le cas type de non cadre du privé conserve un salaire inférieur au salaire moyen tout au long de sa carrière, d'autre part parce que l'on rapporte des revenus nets au SMPT brut.

Revenu par unité de consommation en fonction de l'âge, rapporté au SMPT, pour les générations successives
en % du SMPT



Lecture : pour la génération 1980-82, le revenu par unité de consommation représente 95 % du SMPT juste avant la retraite (63,5 ans).

Source : calculs SG-COR, cas type de non cadre du privé à carrière continue, scénario C

Ces profils de niveau de vie peuvent être résumés en présentant des indicateurs de taux de remplacement en termes de niveau de vie, que l'on peut comparer au taux de remplacement habituel (taux de remplacement net du salaire de fin de carrière par la retraite).

Un premier indicateur consiste à comparer le revenu par unité de consommation à la retraite, constant en termes réels tout au long de la retraite, au revenu par unité de consommation peu avant le premier départ à la retraite dans le couple, c'est-à-dire juste avant que l'homme n'ait 60 ans (pour le cas type et pour toutes les générations étudiées ici, les deux conjoints sont alors actifs et les deux enfants autonomes). Comme les deux enfants sont autonomes lors de ces deux périodes, le nombre d'unités de consommation est inchangé et cela revient à comparer les revenus du couple à la retraite et lorsque l'homme a 60 ans. Le rapport entre le revenu à la retraite et le revenu à 60 ans en euros constants est proche du taux de remplacement habituel du salaire par la retraite, passant d'environ 80 % à environ 70 % au fil des générations étudiées.

Un second indicateur consiste à comparer, en euros constants, le revenu par unité de consommation à la retraite au revenu par unité de consommation en milieu de cycle de vie lorsque les deux enfants sont à charge, c'est-à-dire ici lorsque l'homme a entre 40 et 48 ans¹³. Le rapport entre le revenu par unité de consommation à la retraite et le revenu par unité de consommation en milieu de cycle de vie est beaucoup plus élevé que le taux de remplacement classique, et il reste à peu près stable au fil des générations (environ 130 %). En effet, au fil des générations, l'augmentation des salaires de fin de carrière devient plus rapide, notamment du fait d'une progression plus rapide du SMPT pour les générations 1970-72 et 1980-82, mais le taux de remplacement habituel baisse au fil des générations.

Si on calcule le même indicateur en termes de revenus relatifs au SMPT, étant donné que le revenu relatif diminue au cours de la retraite, il convient de distinguer le taux de remplacement au début de la retraite des deux conjoints (ici lorsque l'homme a 65 ans) et le taux de remplacement à un âge plus élevé (par exemple lorsque l'homme a 80 ans).

Le revenu par unité de consommation relatif à 65 ans, rapporté au revenu par unité de consommation relatif à 40-48 ans, baisse au fil des générations, passant de 110 % à 98 %. Il suit une évolution parallèle au taux de remplacement habituel. En effet, l'accélération de la progression des salaires de fin de carrière a été neutralisée.

Le revenu par unité de consommation relatif à 80 ans, rapporté au revenu par unité de consommation relatif à 40-48 ans, est plus bas du fait de la baisse du revenu relatif au cours de la retraite (indexation sur les prix alors que le SMPT progresse). Ce rapport baisse davantage au fil des générations que le rapport précédent, passant de 98 % à 81 %. En effet la baisse du revenu relatif au cours de la retraite est moins rapide pour la génération 1940-42 que pour les générations suivantes, du fait de la faible progression actuelle du SMPT.

¹³ À l'âge de 48 ans, pour le cas type et pour toutes les générations étudiées ici, les deux enfants sont encore à charge. En retenant une moyenne sur plusieurs années pendant lesquels les deux enfants sont à charge (par exemple ici 40-48 ans), plutôt que l'âge exact de 48 ans, on lisse les irrégularités du revenu par unité de consommation d'une année sur l'autre (variations du salaire relatif, du SMPT, et passage de 0,3 à 0,5 unité de consommation lorsqu'un enfant atteint l'âge de 14 ans).

Indicateurs de taux de remplacement, pour les générations successives

génération de l'homme	1940	1950	1960	1970	1980
génération de la femme	1942	1952	1962	1972	1982
taux de remplacement net du salaire de fin de carrière par la retraite					
homme	80%	73%	73%	70%	69%
femme	78%	75%	72%	70%	69%
taux de remplacement en termes de revenu par unité de consommation (ruc)					
ruc à la retraite / ruc à 60 ans	81%	74%	74%	73%	72%
ruc à la retraite / ruc de 40 à 48 ans	130%	133%	125%	129%	129%
taux de remplacement en termes de revenu par unité de consommation relatif au SMPT (rucr)					
rucr à 65 ans / rucr à 60 ans	76%	73%	69%	68%	68%
rucr à 65 ans / rucr de 40 à 48 ans	110%	111%	102%	100%	98%
rucr à 80 ans / rucr à 60 ans	68%	61%	57%	56%	56%
rucr à 80 ans / rucr de 40 à 48 ans	98%	93%	84%	83%	81%

Lecture : pour le couple avec deux enfants formé d'un homme né en 1940 et d'une femme née en 1942, le revenu par unité de consommation à la retraite, exprimé en euros constants, représente 130 % du revenu par unité de consommation que le couple avait en moyenne entre 40 et 48 ans ; le revenu par unité de consommation à 65 ans, rapporté au SMPT, représente 110 % du revenu par unité de consommation, rapporté au SMPT, que le couple avait en moyenne entre 40 et 48 ans.

Note : l'âge de 48 ans précède l'obtention du premier emploi du premier enfant, pour toutes les générations étudiées.

Source : calculs SG-COR, cas type de non cadre du privé à carrière continue, scénario C

Au total, le taux de remplacement exprimé en termes de niveau de vie relatif, rapportant le niveau de vie relatif peu après la liquidation des deux conjoints au niveau de vie relatif en milieu de cycle de vie lorsque les deux enfants sont à charge, prend des valeurs plus élevées que le taux de remplacement habituel du salaire de fin de carrière par la retraite, l'écart étant d'environ 30 points pour la plupart des générations. Ces deux taux de remplacement baissent à peu près parallèlement au fil des générations.

Ces résultats ignorent les revenus du patrimoine et sont calculés pour le scénario C du COR. Le taux de remplacement en termes de niveau de vie serait plus élevé si l'on tenait compte des revenus du patrimoine, qui augmentent au cours du cycle de vie avec l'accumulation de patrimoine. Il serait plus faible avec une hypothèse de croissance plus forte, comme le taux de remplacement habituel.

Annexe : nombre d'enfants à charge selon l'âge observé en 2010

L'enquête Patrimoine de l'INSEE permet d'observer le nombre moyen d'enfant à charge en fonction de l'âge des parents, en incluant non seulement les enfants qui vivent avec leurs parents, mais aussi les enfants qui ont quitté le ménage parental mais qui ne sont pas encore autonomes dans la mesure où ils sont étudiants ou au chômage.

Nombre moyen d'enfants à charge selon l'âge de la personne de référence du ménage

Ensemble des ménages (retraités ou non)

Tranche d'âge des parents	Enfants dans le ménage	Enfants hors ménage		Total enfants à charge
		étudiants	au chômage	
50-54 ans	0,85	0,13	0,16	1,14
55-59 ans	0,38	0,11	0,10	0,59
60-64 ans	0,20	0,13	0,06	0,39
65-69 ans	0,11	0,14	0,02	0,27

Ménages dont la personne de référence n'est pas retraitée

Tranche d'âge des parents	Enfants dans le ménage	Enfants hors ménage		Total enfants à charge
		étudiants	au chômage	
50-54 ans	0,85	0,13	0,16	1,14
55-59 ans	0,40	0,12	0,11	0,63
60-64 ans	0,35	0,13	0,10	0,58
65-69 ans	0,25	0,09	0,02	0,36

Ménages dont la personne de référence est retraitée

Tranche d'âge des parents	Enfants dans le ménage	Enfants hors ménage		Total enfants à charge
		étudiants	au chômage	
50-54 ans	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
55-59 ans	0,23	0,08	0,03	0,34
60-64 ans	0,14	0,13	0,05	0,32
65-69 ans	0,10	0,14	0,02	0,26

Lecture : en 2010, les ménages dont la personne de référence a entre 65 et 69 ans ont en moyenne 0,27 enfant à charge, dont 0,11 enfant vivant dans le ménage et 0,16 enfant étudiant ou chômeur ayant quitté le ménage.

Source : INSEE, enquête Patrimoine 2010.

Entre 50 et 69 ans, le nombre d'enfants à charge décroît rapidement. Lorsque la personne de référence a entre 50 et 54 ans, le nombre moyen d'enfant à charge s'élève à 1,14, ce qui signifie que la majorité des enfants sont à charge (1,14 rapporté à une descendance finale d'environ 2,1 enfant) ; mais seule une minorité d'enfants vit encore dans le ménage parental (0,85 enfant rapporté à 2,1). Entre 65 et 69 ans, il subsiste en moyenne 0,27 enfant à charge, majoritairement des étudiants hors ménage.

Les ménages retraités de moins de 70 ans ont en moyenne 0,29 enfant à charge, dont 0,13 dans le ménage et 0,13 étudiant hors ménage. A tout âge, les ménages non encore retraités ont davantage d'enfants à charge que les ménages retraités, notamment des étudiants hors ménage. Ceci est peut-être lié à un effet de structure : les seniors les plus diplômés partent à la retraite plus tard et ils ont plus longtemps la charge de leurs enfants, car ils les mettent au monde plus tardivement et leurs enfants font des études plus longues. Mais ceci pourrait aussi résulter du fait que certains seniors retardent leur départ à la retraite lorsqu'ils ont encore des enfants à charge.

Selon l'enquête Motivations de départs à la retraite 2012-2013, parmi les nouveaux retraités du régime général qui sont partis plus tard que l'âge minimal possible (soit un retraité sur six, mais un retraité sur quatre parmi ceux qui sont en emploi avant la liquidation), 23 % invoquent le fait d'attendre de ne plus avoir d'enfants à charge comme motif de prolongation d'activité. Ainsi 3,8 % des nouveaux retraités auraient retardé leur départ à cause des enfants à charge. Ces proportions sont plus élevées parmi les nouveaux retraités de la fonction publique : 31 % invoquent ce motif parmi les nouveaux retraités partis plus tard que l'âge minimal (soit quatre retraités sur dix), soit 13,0 % de l'ensemble des nouveaux retraités de la fonction publique.